Élections dans l'UES AKKA France : Second Tour du 07 au 14 novembre 2023



Depuis mai 2023, seules la CFDT et la CFTC signent des accords

CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE

La CFDT, par le dialogue social, a obtenu



Le paiement des heures dominicales à 125% au lieu de 100%, pour les salariés SOUHAITANT travailler certains dimanches (Accord collectif relatif au travail dominical (tobumo.sharepoint.com)).

Le financement des Activités Sociales et Culturelles à 0.48% de la masse salariale (ce montant était par exemple à 0,2% pour les salariés d'AKKA Services) pour le financement des cartes cadeaux et des chèques vacances par exemple (Accord relatif à la Mise en place et au Fonctionnement du CSE (tobumo.sharepoint.com).

La sécurité du vote électronique afin d'éviter des tentatives d'usurpation d'identité. Ce procédé a été utilisé devant huissier et produit devant un tribunal par FO pour annuler les élections de mars 2023 (Accord relatif à la mise en place du vote dématérialisé (tobumo.sharepoint.com).

La création de l'UES AKKODIS par voie négociée avec un planning d'élection AKKODIS. Il faut savoir qu'une négociation de protocole d'élections met plusieurs années chez AKKA. Cet accord de création de l'UES AKKODIS, permet l'activation du CSE UES AKKA FRANCE entre la signature de l'accord et la mise en place du CSE AKKODIS. Pendant cette période transitoire, les salariés d'AKKA pourront bénéficier des prestations des Activités Sociales et Culturelles (cartes cadeaux.

chèque vacances, billetterie, subventionnée) (Accord relatif à la

reconnaissance d'une UES AKKODIS (tobumo.sharepoint.com).

Du 07 au 14 novembre 2023, Votez CFDT!

VOTE ÉLECTRONIQUE : LA PROCÉDURE EST SIMPLE!

VOTE ÉLECTRONIQUE : LA PROCÉDURE EST RAPIDE!







/KODis



Comment voter? cliquez ici (akka.cfdt-online.fr)



Suite sur internet

https://akka.cfdt-online.fr/elections2023/



Élections dans l'UES AKKA France : Second Tour du 07 au 14 novembre 2023



Aujourd'hui, c'est l'accord GEPP qui est en chantier

La GEPP, c'est le dispositif qui définit la gestion des emplois et des parcours professionnels dans l'entreprise. Dans la GEPP, il est question de **formation**, de **mobilité** et de **reconnaissance** des acquis.

La CFDT a d'ores et déjà demandé et obtenu :

- Que les demandes de formation DES SALARIES soient tracées. La commission de suivi de l'accord GEPP et les commissions formation des CSE MODIS et AKKA, pourront suivre de manière précise, les demandes formations initiées par les salariés AKKA et MODIS.
- Que les mutations individuelles ne soient proposées aux salariés que sur la base du volontariat et une réévaluation de 1000€ du forfait déménagement qui passe de 3000€ à 4000€.
 - Que l'obtention d'un diplôme correspondant, permettra à un agent de maîtrise de trouver une nouvelle mission en rapport avec ses nouvelles compétences et de passer cadre.



Notre profession de foi pour le 2nd tour des élections du 07 au 14 novembre 2023 (akka.cfdt-online.fr)

Voter CFDT, c'est vouloir être acteurs de son avenir et décider d'être entendus et défendus par vos représentants motivés et formés.







